

Prise de position

«Circuit breakers»: gestion d'une deuxième vague de COVID-19

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Pour la gestion de la crise du COVID-19, l'Union suisse des arts et métiers usam préconise un retour rapide à la normale en veillant toujours, bien sûr, à la protection de la santé de la population. Dans ce sens, l'usam exige:

- la poursuite du «smart restart» avec sa logique de protection ciblée et de plans de protection et d'hygiène comme mesure préventive contre une deuxième vague d'infections;
- l'engagement en faveur de mesures fondées sur le principe de la proportionnalité et le rejet du micromanagement basé sur les acteurs;
- la renonciation à un nouveau confinement.

II. Remarques liminaires

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a nécessité et nécessite encore des mesures des autorités pour endiguer la crise. Dans une première phase de situation extraordinaire, les autorités fédérales, puis dans une deuxième phase de situation spéciale, les autorités cantonales ont mis en œuvre tout un train de mesures visant à prévenir l'engorgement du système de santé suisse. L'usam se félicite expressément de ces mesures, d'autant plus qu'en sa qualité de plus grande organisation faïtière de l'économie suisse elle avait, dès le départ, appelé à une étroite collaboration entre les autorités chargées de la santé et de la politique économique. À son initiative, la Confédération avec l'aval du Parlement, a lancé le «smart restart», programme exigeant clairement le développement de plans de protection mis au point par les associations professionnelles respectives et devant être adaptés à la situation ou créés individuellement par les entreprises.

III. «Circuit breakers» dans la gestion d'une deuxième vague

Avec le «smart restart», la Suisse est entrée dans une logique de protection ciblée. Les personnes vulnérables ont besoin de solutions sur mesure pour se protéger et protéger leur environnement. Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté le programme et toute deuxième vague doit être évaluée sur cette base, afin d'éviter qu'un nouveau confinement ne détruise encore plus de PME et d'emplois.

Le «smart restart» avec sa logique de protection ciblée et de plans de protection et d'hygiène, qu'il s'agisse d'assurer la désinfection des mains, de maintenir des distances entre les personnes, d'installer des protections en plexiglas ou de prescrire le port de masques seulement si la distance ne peut être maintenue et même s'il représente déjà une grosse contrainte pour l'activité des PME, a fait ses preuves pendant le confinement mais encore aussi durant la phase de faible taux d'infection.

Avec le début de l'automne, un grand nombre de virus, en particulier ceux de la grippe, se propageront en même temps que le COVID-19. Or, il n'est pas possible de faire la distinction entre ces virus et le COVID-19. Les spéculations sur le COVID-19 risquent de paralyser les PME en mettant inutilement des personnes avec d'autres virus en quarantaine.

Le seul moyen de créer une distinction – et par là même un «circuit breaker» – consiste à faire passer un test de dépistage à la personne suspectée d’avoir le COVID-19. L’usam appelle non seulement la Confédération, mais aussi les cantons, à proposer en masse des tests d’autodiagnostic et des tests rapides de dépistage du COVID-19 – résultats en moins de 24 heures. En effet, c’est la seule façon de réduire le plus possible la multiplication des absences du lieu de travail. Pour l’économie dans son ensemble, mais surtout pour les PME, il est inconcevable que des salariés soient mis en quarantaine pour des signes cliniques confondus avec ceux du COVID-19. Or, une distinction claire entre le COVID-19 et les autres virus n’est possible qu’à l’aide de ces tests.

En ce qui concerne la mise en quarantaine des personnes testées positives au COVID-19 et dont l’état de santé ne s’est pas aggravé, l’usam exige le raccourcissement de la quarantaine. En effet, des absences répétées des salariés constituent une charge supplémentaire pour les PME. La quarantaine de dix jours sera difficilement supportable pour les PME si la crise du COVID-19 se prolonge ou s’intensifie. Un raccourcissement de la quarantaine est donc indispensable si l’on veut soutenir les PME dans la durée.

Les frontières doivent également rester ouvertes aux échanges de biens et services. Notre pays est beaucoup trop tributaire des échanges économiques internationaux pour qu’on puisse fermer les frontières sans rajouter encore une contrainte à de nombreuses PME actives dans le secteur d’exportation ou dépendantes d’importations. Il est évident que la multiplication des formalités à la frontière doit être évitée pour permettre aux PME de réceptionner leurs commandes en biens et services dans les meilleurs délais. Les personnes passant la frontière pourraient être testées avec des tests très rapides afin de s’assurer que le virus n’est pas introduit de l’étranger. Le résultat négatif d’un test de dépistage du COVID-19 doit pouvoir correspondre à un droit de libre passage en Suisse.

L’usam exige par ailleurs que le principe de proportionnalité soit maintenu dans la gestion de la crise du COVID-19. Quand les distances de sécurité et les règles d’hygiène peuvent être strictement garanties grâce aux plans de protection et d’hygiène, il n’y a aucune raison de passer à un micromanagement des acteurs, comme c’est le cas par exemple dans certains cantons imposant le port obligatoire du masque. Cette mesure touche inutilement les boucheries, boulangeries, fromageries, détaillants alimentaires, de même que l’hôtellerie, la restauration et d’autres petits commerces de PME.

L’usam invite donc les autorités cantonales à ne prendre que des mesures de protection efficaces qui respectent le principe de la proportionnalité et qui ne portent pas gravement atteinte à leur propre tissu économique. Il est évident que des mesures appliquées sur les places de travail ou dans les magasins, où le risque d’infection comparé à l’intensité de fréquentation (des journées complètes de travail) est relativement très faible, ne sont pas assez ciblées. L’objectif serait surtout de pouvoir prendre des mesures supplémentaires spécifiques sur les foyers d’infection avérés ou des activités présentant un risque d’infection. En parallèle, les mesures de traçage des contacts des autorités fédérales et cantonales, qui sont efficaces, doivent être développées et renforcées afin de limiter rapidement et au mieux les cas de propagation du coronavirus.

L’usam constate que le fédéralisme fonctionne aussi en temps de crise. Ainsi, les cantons ont la volonté et la capacité d’assumer leur responsabilité dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les mesures doivent cependant toujours partir des réalités et des risques spécifiques à chaque région et prendre en compte de nombreux impératifs socio-économiques. Le fait qu’il en résulte des différences cantonales et régionales est un phénomène inhérent à tout État fédéral et à l’application de solutions efficaces. L’usam exige du Conseil fédéral qu’il laisse aux cantons une marge de manœuvre différenciée et de tous les acteurs qu’ils collaborent de manière plus efficace.

IV. Conclusion

Le programme «smart restart» ne permet pas seulement un retour progressif à la normale. Il est en soi un «circuit breaker», une mesure préventive contre une éventuelle deuxième vague d’infection. En fonction de la situation épidémiologique, les mesures individuelles peuvent être assouplies ou renforcées. Cela permet une gestion de la situation basée sur des principes qui empêchent un nouveau confinement.

Berne, le 5 octobre 2020

Responsable du dossier

Mikael Huber, responsable des dossiers numérisation et commerce
Tél. 031 380 14 34, mél. m.huber@sgv-usam.ch